

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 mars 2024

Le vingt-cinq mars deux mil vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de Champagnier s'est réuni en session ordinaire publique en mairie de Champagnier, sous la présidence du Maire, Florent CHOLAT.

Date de convocation : 12 mars 2024

Présents : Florent CHOLAT, Pascal SOUCHE, Elise BRALET, Hervé ALOTTO, Jean-Paul JULIEN, Christine CAVARRETTA, Carole ANDRIES, Pierre-Alain MENNERON, Sarah AFENDIKOW, Benoît ROSSIGNOL, Lucie HARREAU, Pascal PERRIER, Hubert COLLAUVET

Absentes : Brigitte ORGANDE, Nathalie BARON

Secrétaire de séance : Elise BRALET

### **DEL2023\_026 : Cession des logements communaux de la rue du bourg à Alpes Isère Habitat – Acte définitif**

La commune est propriétaire d'un ensemble immobilier en R+2 comprenant 7 logements et 7 places de stationnement extérieures, situé à Champagnier (38800), 16, 18 et 20 rue du Bourg, cadastré section B numéros 667, 891 et 892. Alpes Isère Habitat Office Public de l'Habit souhaite en faire l'acquisition afin d'effectuer des travaux de réhabilitation thermique pour un montant prévisionnel de 389.294,00 € TTC.

Vus les articles L 2241-1 et suivants du code général des collectivités territoriales (CGCT) précisant que le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune, que toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers donne lieu à délibération motivée du conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles ;

Vu le courrier d'Alpes Isère Habitat en date du 23 janvier 2024 ayant pour objet « Projet d'achat et de réhabilitation des logements communaux – le Bourg » ;

Vu la délibération du conseil municipal n°DEL2024\_001 du 5 février 2024 ;

Considérant que la commune est propriétaire des parcelles cadastrées section B – 667, 891, 892 ;

Considérant que le dit bien appartient au domaine privé communal ;

Considérant que ledit immeuble n'est pas susceptible d'être affecté utilement à un service public communal et que dans ces conditions il y a lieu de procéder à son aliénation ;

Considérant la nécessité de procéder à la cession des biens de la commune listés ci-après :

Compte	N° inventaire	Immobilisations	Valeur nette en €
21318	1960-250-1	Bâtiment Bourg	1 094 292,13
2181	1960-205-2	Bâtiment Bourg	782,92
2188	2005-250-1	Travaux bâtiment du Bourg	5 255,11
2128	2012-011	Aménagement cuisine Bourg	682,99
2135	2016-008	Chauffe-eau Bourg	1 109,07
2188	2017-003	Neutralisateur humidité Bourg	6 720,00

Après en avoir débattu, le Conseil municipal décide à la **majorité absolue** :

- **D'approuver** la cession des 7 logements et 7 places de stationnement extérieures situés aux 16, 18 et 20 de la rue du Bourg 38800 à Champagnier à Alpes Isère habitat Office Public de l'Habitat ;
- **D'approuver** le montant de la cession à 387 650,00 euros ;
- **D'approuver** le projet d'acte de vente définitif, joint à cette délibération ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer devant notaire l'acte de vente définitif et tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération ;
- **D'approuver** la sortie de l'actif des biens répertoriés ci-dessus.

**Modalités de vote : 11 POUR / 1 CONTRE / 1 ABSTENTION**

Florent CHOLAT  
Maire



Elise BRALET  
Secrétaire

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Bralet', with a long horizontal flourish underneath.

Certifié exécutoire compte-tenu de la  
Transmission en préfecture le : 02 AVR. 2024  
Publié le : 02 AVR. 2024